

# Scot de l'aire métropolitaine de Lyon - St-Étienne : Pôles productifs et dynamique résidentielle

Dans le cadre de l'Interscot, les agences d'urbanismes de Lyon et St-Étienne, la DRE et DDE ont commandité à L. Davezie (Université Paris XII) et P. Estèbe (Bureau d'études Acadie) une étude sur la place de l'économie dite « résidentielle » au côté de l'économie productive.

Dans cette étude, les dynamiques territoriales sont approchées par une analyse de la composition des revenus dits « basiques » c'est-à-dire des revenus que le territoire capte à l'extérieur. Quatre grandes familles de revenus sont distinguées : base productive, base publique, base sociale et base « présentielle » ou résidentielle.



# Scot de l'aire métropolitaine de Lyon - St-Étienne : Pôles productifs et dynamique résidentielle

- la base **productive** est constituée de revenus consécutifs aux biens et services produits dans le territoire et vendus à l'extérieur de celui-ci.
- la base **publique** correspond au montant des salaires des fonctionnaires versés par un agent extérieur comme l'État.
- la base **sociale** comprend l'ensemble des revenus des transferts sociaux (prestations, chômage, RMI...)
- la base « **présentielle** » ou **résidentielle** regroupe l'ensemble des revenus que capte le territoire grâce à la présence et/ou la résidence de population. Cette base comporte trois sources de revenus principales :
  - les retraites.
  - les revenus des actifs occupés qui résident sur le territoire mais qui travaillent ailleurs. Ces derniers sont donc importateurs de salaires perçus à l'extérieur.
  - les revenus touristiques liés à la présence de résidents secondaires ou de touristes occasionnels.

Cette approche présente l'intérêt d'analyser la composition des sources de revenus dans les différents territoires de l'Inter-Scot et de qualifier ceux-ci par une dynamique plutôt productive, plutôt résidentielle ou mixte.

## ► Une spécialisation des territoires : espace productif d'un côté, espace résidentiel de l'autre.

Contrairement aux idées reçues, la **part des revenus issus de la base productive ne s'élève qu'à 27% dans la grande région urbaine de Lyon. La base publique et les retraites représentent une part non négligeable des revenus (respectivement 20% et 27%)**. Néanmoins, ce territoire apparaît comme productif au regard de l'ensemble des aires urbaines françaises (la part des revenus productifs est de 24% en moyenne).

Dans le détail, l'Inter-Scot est composé de territoires très spécialisés :

- **de Scot productifs** : l'agglomération lyonnaise, d'Annonay, du SYEPAR (Roanne) et le « Sud Loire ». Le tissu économique est ici producteur de valeur ajoutée et dépend fortement de l'extérieur de la grande région lyonnaise, dans la mesure où les activités sont « exportatrices ».
- **de Scot « résidentiels »** : le Haut-Rhône Dauphinois, l'Ouest Lyonnais, le Val de Saône-Dombes et les Dombes. L'économie est principalement basée sur des sources de revenus importés par des actifs qui résident dans ces territoires mais qui travaillent dans un autre territoire (particulièrement dans les territoires productifs voisins). La proportion d'actifs quittant leur zone de résidence pour travailler vers d'autres bassins d'emploi est importante (supérieure à 40%).
- **de Scot « mixtes »** : la Jeune Loire (Haute-Loire), les Rives du Rhône (Vienne), le Nord Isère, le Bugey Côtiers. Ce profil est à l'intermédiaire des deux cités précédemment.
- **de territoires « Seniors »** : SIMOLY et Scot Sornin. La part des revenus issus des retraites est très importante (supérieur à 30%).

# Scot de l'aire métropolitaine de Lyon - St-Étienne : Pôles productifs et dynamique résidentielle

Ainsi, au vu de la composition des revenus, les territoires productifs basés sur des activités exportatrices, sont générateurs de richesse mais ils sont aussi les territoires les plus exposés à la concurrence internationale.

À l'inverse, les Scots résidentiels, mixtes ou séniors sont mieux « protégés » car ils vivent en partie des revenus tirés des Scot productifs (salaires importés et dépenses de loisirs) et des revenus tirés sur l'ensemble du pays (retraites).

## Profils territoriaux et sources de revenus dans la région urbaine de Lyon (1999)

		BASE PRODUCTIVE	BASE PUBLIQUE	BASE SOCIALE	BASE RÉSIDENTIELLE		
					Retraites	Revenus résidentiels importés d'autres lieux d'emploi	Dépenses touristiques 2001
SCOTS PRODUCTIFS	Agglo lyonnaise	24%	20%	11%	26%	7%	12%
	SYEPAR	25%	15%	11%	32%	8%	10%
	Sud Loire	26%	16%	12%	29%	8%	9%
	Annonay	30%	11%	11%	25%	15%	9%
SCOTS MIXTES	Jeune Loire	23%	9%	12%	23%	15%	19%
	Beaujolais	22%	11%	11%	18%	18%	28%
	Les Rives du Rhône	21%	12%	11%	25%	21%	10%
	Nord Isère	21%	12%	11%	23%	25%	8%
	Bugey Cotières	20%	12%	10%	20%	28%	10%
SCOTS RÉSIDENTIELS	Haut Rhône	15%	8%	12%	24%	31%	9%
	Les Dombes	18%	7%	10%	21%	32%	13%
	Ouest Lyonnais	15%	8%	11%	24%	37%	5%
	Val de Saône - Dombes	17%	6%	11%	21%	38%	7%
TERRITOIRES SENIORS	SIMOLY	20%	7%	11%	31%	19%	11%
	Scot Sornin	17%	7%	11%	31%	22%	13%
	Total	27%	20%	12%	27%	3%	11%
	Moyenne des aires urbaines françaises	24%	14%	11%	23%	13%	15%

En gras : valeur supérieure à la moyenne des aires urbaines françaises

# Scot de l'aire métropolitaine de Lyon - St-Étienne : Pôles productifs et dynamique résidentielle

## ▣ Une spécialisation croissante des territoires et des dynamiques de revenus et d'emplois disparates.

Entre 1990 et 1999, les différents Scot affichent un profil de plus en plus spécialisé<sup>1</sup> :

- les Scot productifs accentuent leur spécialisation comme pôle d'emplois ce qui se traduit par une concentration accrue des fonctions productives. Il y a pour ces pôles une croissance de l'emploi mais un glissement de la population active hors de ceux-ci.
- les Scot résidentiels sont plus spécialisés dans l'accueil important de population avec des salaires perçus dans d'autres territoires.

Les territoires sont de plus en plus spécialisés<sup>1</sup> **mais aussi de plus en plus interdépendants**. Cette interdépendance est liée aux mobilités résidentielles de la population et à une **dissociation de plus en plus fréquente entre le lieu d'emploi et le lieu de vie**. Les mobilités résidentielles ont concerné en grande partie la population active occupée qui continue de travailler dans les pôles productifs mais qui préfère habiter dans les territoires résidentiels périphériques, qui deviennent de fait des lieux importants de consommation de la part des ménages actifs. Ces territoires ont d'ailleurs connu une progression plus soutenue des revenus que les pôles productifs. **L'emploi domestique** (commerce, services aux particuliers tels que les gardes d'enfant, les loisirs, la restauration/hôtellerie...) s'y est développé également plus vite. Ceci s'explique par le fait que l'emploi domestique dépend du niveau des revenus perçus mais surtout du niveau de consommation des populations présentes sur le territoire à un moment donné, qu'elles y travaillent, résident en permanence ou occasionnellement.

Ainsi, en raison du départ des ménages titulaires de revenus, les territoires productifs ont été pénalisés puisqu'ils ont perdu un potentiel de consommation important en faveur des territoires résidentiels. **L'ensemble du territoire fait face à un risque majeur, celui de l'affaiblissement des pôles productifs.**

## ▣ Les enjeux relatifs aux dynamiques productives et résidentielles.

Au vu des constats énoncés ci-dessus, trois enjeux principaux peuvent être formulés.

- Le **dynamisme des pôles productifs doit être consolidé**, voire de nouveaux pôles productifs doivent émerger, ceci dans l'intérêt de l'ensemble du territoire Inter-Scot. En effet, les revenus issus de la base productive sont générateurs de richesse et permettent d'alimenter en grande partie l'économie domestique. Cet aspect est d'autant plus important que la croissance des revenus dans la grande région urbaine de Lyon est moins soutenue que dans d'autres ensembles européens.
- **L'attractivité globale du territoire doit être renforcée** dans le but d'attirer de l'extérieur, de la population qualifiée pour « alimenter » les pôles productifs. Pour cela, les pôles productifs ont besoin des territoires résidentiels en tant qu'espace de loisirs et de résidence dans le but de renforcer l'attractivité résidentielle de l'ensemble du territoire vis-à-vis de l'extérieur.
- plus spécifiquement, **l'attractivité résidentielle dans les territoires productifs** doit être développée pour permettre à ces derniers de profiter des dépenses de consommation de ménages actifs titulaires de revenus. Actuellement, ces territoires perdent un potentiel de consommation ce qui se traduit par un moindre développement d'emplois domestiques. Or, ces emplois pourraient offrir des opportunités d'insertion professionnelle à des populations faiblement qualifiées et/ou touchées par les mutations industrielles et contribuer ainsi à un meilleur équilibre social.

<sup>1</sup> La composition des revenus ne pouvant être approchée pour l'année 1990, l'évolution du profil des Scots a été étudiée à partir d'autres indicateurs notamment le ratio emplois/actifs occupés.